

LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION



Agriculteur



Conseiller
CAUE*



Conseiller technique (de chambre d'agriculture,
d'organisation professionnelle, de SICA*)



Architecte

CONSTRUIRE ?

Prendre le temps de la réflexion

- Extension,
- mise aux normes,
- dissocier l'exploitation de l'habitation
- éloigner l'exploitation du village



- Aller voir d'autres réalisations,
- rencontrer des conseillers et des architectes
- se fournir des guides techniques édités par les chambres et les organismes professionnels,
- suivre une session de formation.

Faire économique ne signifie pas négliger l'esthétique du bâtiment.

La qualité du projet final ne doit pas être remise en cause par des économies immédiates.

DÉFINIR UN PROJET AGRICOLE

Mise en évidence des besoins du projet retenu



Prendre en compte les besoins actuels et les perspectives de développement (taille du troupeau, évolution de l'activité agricole...).

Prendre en compte les bâtiments existants, leur utilisation possible.

Déterminer les priorités.

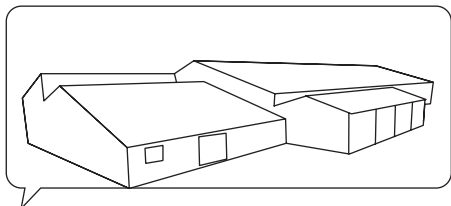
Prendre en compte l'environnement social et l'accueil :

L'agriculteur ne peut plus ignorer la société qui l'entoure et, dans son projet de construction s'imposent des impératifs extérieurs à l'exploitation.

La réalisation d'un bâtiment agricole engage radicalement l'avenir de l'agriculteur tant par l'investissement que par les années d'utilisation qu'il représente. Aussi faut-il savoir exactement ce que l'on veut construire.

L'agriculteur et le conseiller bâtiment assurent la coordination en permanence.

Traduire le projet agricole en projet architectural



L'architecte définit le projet en concertation avec l'agriculteur.

Tenir compte de la capacité d'investissement en rapport avec le coût total, les financements et la rentabilité, dans le choix des matériaux, mais aussi dans la fonctionnalité et la capacité d'évolution du bâtiment.

S'assurer de la cohérence du projet avec : l'agronomie (déjections, épandage et fertilisation), le système d'élevage, le système d'alimentation, la santé des animaux, la mécanisation, l'organisation du travail (main d'œuvre).

Respecter la réglementation : urbanisme, environnement, réglementation sanitaire. Prévention des risques majeurs : incendie, tempête, pollution.

RÉALISATION Le chantier



Demande de permis de construire.

Choix des entreprises et artisans : qui va construire, pour quels prix et dans quels délais (vérification des situations d'entreprises). Déterminer la part d'autoconstruction.

Ultimes ajustements éventuels pour assurer la concordance entre les prestations.

Le déroulement du chantier : coordination entre les corps d'état, contrôle du respect des plans et des délais.

L'architecte peut apporter son assistance dans le choix des entreprises et dans le suivi du chantier. Dans ce cas, l'exploitant peut bénéficier de l'assurance de l'architecte.

MISE EN SERVICE Étape souvent négligée



Aménager les abords du bâtiment.

Des abords peu soignés peuvent gâcher une réalisation par ailleurs réussie.

L'architecte et les conseillers agricoles doivent recueillir l'avis de l'agriculteur notamment en ce qui concerne l'adaptation du bâtiment aux objectifs fixés. Ils l'aident à tirer parti au mieux de sa nouvelle installation.